



MAIRIE DE

SAINT-JEAN-DU-BRUEL

Nombre de conseillers :

En exercice..... 15

Quorum..... 8

Présents..... 9

Votants..... 15

Procurations..... 6

Date de la convocation : 16/12/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE

Le 20 décembre à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL, légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil, Sous la présidence de **Monsieur VIDAL Claude, maire**

PRESENTS : Mesdames DELEU Françoise, JUANABERRIA Anne-Marie, VIALA Régine, Messieurs ASSIÉ Allan, DAUMAS Jean-Michel, QUATREFAGES Damien, REFREGERS Claude, VIDAL Claude, VIDAL Didier

PROCURATIONS : Monsieur VERGUES Michel a donné procuration à Monsieur REFREGERS Claude, Madame COBO Rolande a donné procuration à Monsieur VIDAL Claude, Monsieur VIALA Daniel a donné procuration à Monsieur VIDAL Didier, Monsieur DRIGOUT Jean-Luc a donné procuration à Monsieur QUATREFAGES Damien, Madame VIDAL Nadine a donné procuration à Madame JUANABERRIA Anne-Marie, Madame MASSON Aurélie a donné procuration à Monsieur Jean-Michel DAUMAS

SECRETARE DE SEANCE : Monsieur QUATREFAGES Damien a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

SEANCE N° 16

DELIBERATION N° 4

**DELIBERATION MODIFICATIVE DU PLAN DE FINANCEMENT FONDS VERT 2024
PLAN DE FINANCEMENT DEFINITIF**

Vu la circulaire préfectorale du 8 janvier 2024 concernant les subventions au titre de la DETR,

Vu l'arrêté attributif de la Préfecture du 23 avril 2024,

Considérant qu'il y a lieu de définir un plan de financement définitif pour les travaux de rénovation et de mise aux normes du réseau d'éclairage public,

	Montant éligible	Montant subvention
Participation SIEDA (52.32 %)	143 819	75 250
Etat FONDS VERT (15.16%)	143 819	21 803
TOTAL DES SUBVENTIONS		97 053
Commune autofinancement (32.52%)		46 766
TVA		28 764

Reste à charge de la commune
75 530

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Décide à 15 voix pour

- **DE VALIDER** le plan de financement définitif au titre du Fonds Vert 2024 selon le plan de financement défini ci-dessus.

*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
Ont signé*

*Le secrétaire de séance
QUATREFAGES Damien*

*Le Maire
Claude VIDAL*

Acte rendu exécutoire

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le 20 DEC. 2024
- par publication sur le site internet www.saintjeandubruel.fr le 20 DEC. 2024

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>.

